

L'AMICALE LAÏQUE JEAN-MARIE BOEFFARD
ORGANISE SON TRADITIONNEL:

VIDE GRENIER



DIMANCHE 31 AOÛT 2025

NOYAL MUZILLAC
PLACE DE LA MAIRIE

ENTRÉE GRATUITE

RESTAURATION
ET BUVETTE
SUR PLACE



OUVERTURE 8H30
INSTALLATION STANDS 6H30

OUVERT AUX PARTICULIERS UNIQUEMENT
3€ LE MÈTRE 5€ LA TABLE (2.20M)
À PARTIR DE 3M LINÉAIRE



MODALITÉS DE RÉSERVATION AU DOS

Modalités de réservations

Réservation en ligne uniquement
en scannant ce QR code



ou: <https://www.helloasso.com/associations/amicale-laique-des-parents-d-eleves-anciens-eleves-et-amis-de-l-ecole-publique-de-noyal-muzillac/evenements/vid-grenier-de-l-amicale-laique>

Ou rendez-vous place de la mairie à Noyal Muzillac avec votre pièce d'identité le **Samedi 23 août de 10h à 12h et le mercredi 27 août de 17h à 19h**

Ou directement sur place le jour J avec votre pièce d'identité si vous n'avez pas pu faire autrement.

Règlement

- La réservation d'un emplacement vaut acceptation du règlement des horaires (6h30-8h00: installation /8h00-8h30: sortie des véhicules/8h30-18h00: site réservé au public/18h00-20h00: entrée des véhicules et nettoyage des emplacements.)
 - L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription si le règlement n'est pas accepté
 - Tarifs: 3€ le mètre linéaire. Possibilité de louer une table (2.20m) à 5€ l'unité si au moins 3m sont loués
 - Le site est réservé exclusivement aux particuliers
- Pour information: Les particuliers ne peuvent pas participer à plus de deux manifestations de ce genre dans l'année sur l'ensemble du territoire national (code du commerce, circulaire du 13 avril 2006- Arts et professions libérales)
- Les réservations en lignes se font jusqu'au 28 août 2025.
 - L'emplacement, déterminé par l'organisateur, vous sera communiqué le jour du vide grenier l'accueil situé en son entrée
 - Les véhicules sont INTERDITS sur les emplacements durant la manifestation (8h30-18h00)
 - Les emplacements devront être tenus en permanence pendant les horaires d'ouverture
 - Chaque personne inscrite titulaire, sera responsable de son emplacement et de son matériel (propreté, détérioration du site)
 - L'association dégage toute responsabilité en cas de perte, de vol, ou de dégradation sur les objets présentés ou de dysfonctionnement
 - L'association dégage toute responsabilité concernant les objets mis en vente
 - Tous les propriétaires de stand sont responsables des objets mis en vente
 - En cas d'intempéries, le vide grenier pourra être annulé par les organisateurs le matin même
 - En cas d'annulation (intempéries par exemple) aucun remboursement ne sera effectué.
 - Toute personne souhaitant tenir un emplacement doit être inscrite obligatoirement sur le registre et doit donc remplir le bulletin générique